

Suite aux perquisitions chez des militants de la mort choisie, en 2019,

Appel des « hors-la-loi pour une mort choisie ».

NOUS AVONS AGI ILLÉGALEMENT POUR AIDER QUELQU'UN À MOURIR

Après des personnalités[1], après des soignants[2], après des députés[3], après des femmes[4], après des médecins[5], après des soutiens d'associations[6] qui, tous, réclament une législation permettant à chacun de choisir sa mort, **NOUS**, hors de toute idéologie et appartenance politique ou religieuse, hors de tout engagement militant ou associatif, **DÉCLARONS ICI, EN TANT QUE SIMPLES CITOYENS RESPONSABLES, AVOIR AIDÉ CONCRÈTEMENT DES PROCHES À MOURIR**, à la demande expresse et consciente de ceux-ci.

Nous avons été confrontés à leur douleur et à leur désespoir, à leurs supplications de les aider à mettre un terme à leurs souffrances. Faute d'une prise en compte de leur volonté dans notre législation, faute d'un accès autorisé à des moyens adaptés, **NOUS AVONS DÛ, POUR LES SOULAGER, FAIRE APPEL À DES PRATIQUES ILLÉGALES** que nous considérons néanmoins comme légitimes, chaque individu ayant le droit de disposer de lui-même.

Notre démographie conduit inéluctablement à la multiplication, dans les prochaines années, de ces situations dramatiques et de ces fins de vie indignes. Après des décennies de demi-mesures inadaptées, c'est maintenant une urgence incontournable de légiférer sur le suicide assisté et l'accès encadré aux moyens légaux, comme le souhaite une large majorité de la population française[7].

« Des Hors-la-loi, hélas »

[1] - Appel à la désobéissance civique en matière d'euthanasie du 13 janvier 1999 (132 signataires)

[2] - Manifeste des 2000 du 7 mars 2007 (2134 signataires). : lancé par le Dr Denis Labayle hors de toute association lors du procès de Périgueux.

[3] - Tribune du 28 février 2018 (156 signataires).

[4] - Tribune "Choisir sa vie, choisir sa mort, des femmes persistent et signent" du 31 octobre 2019 (111 signataires).

[5] - Manifeste "des 343 médecins" du 4 janvier 2020 (1 143 médecins signataires)

[6] - Pétition "Légalisation de l'aide active à mourir" de N. Debernardi et M. Godard (plus de 500000 signatures) et Manifeste du Choix du 2 mars 2018 - Pétition Ultime Liberté du 26 octobre 2019 (10 970 signataires à ce jour)

[7] - 96%, selon le sondage IPSOS de mars 2019

833 ont signé.